

Le baromètre de la satisfaction de vos partenaires acteurs du tourisme de votre territoire

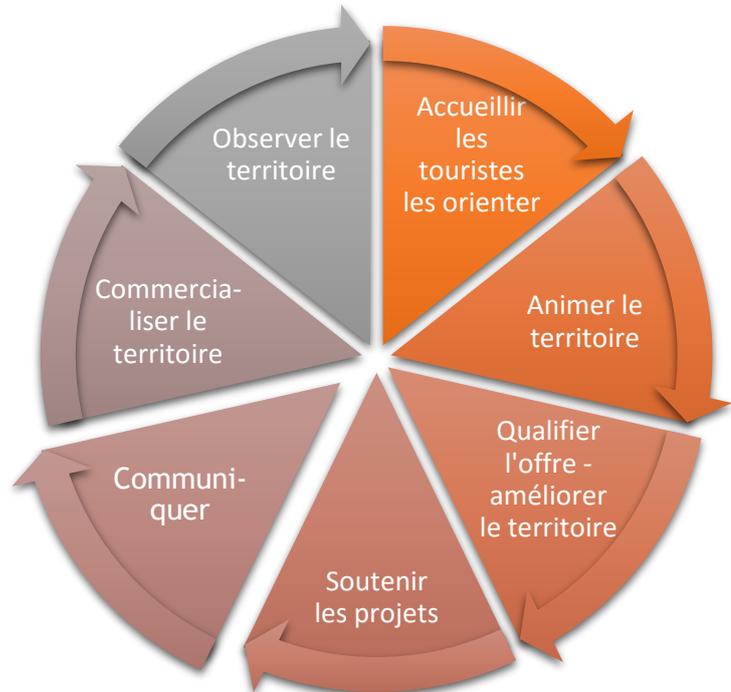
Les comités et Offices du Tourisme agissent avec leurs partenaires, acteurs du tourisme de leur territoire.

Mais que pensent-ils de vous ? Situient-ils l'étendue des services et des partenariats possibles avec votre structure ? Comment jugent-ils les actions que vous menez ? Trouvent-ils utile, pertinent - et pourquoi pas valorisant - de travailler avec vous ?

Avec Barométris[©], faites le point sans concession et mesurez régulièrement l'évolution de la perception de votre action auprès de vos partenaires.

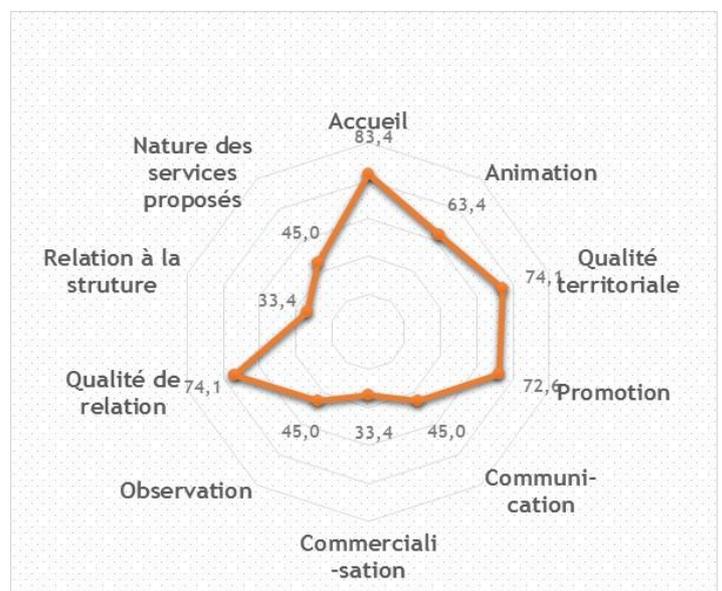
Les champs explorés par Barométris[©]

Nous observons la satisfaction sur les principales missions de la structure.



La satisfaction se mesure également en termes de :

- de qualité de la Gamme (les services attendus sont-ils bien dans la gamme de services)
- de qualité de relation avec les équipes
- et d'appétence à l'enseigne.



Mesurez ce que vos partenaires pensent de votre stratégie, de vos actions, de votre structure,...

Nous contacter :
Félix LABONNE
Téléphone : 06 74 37 37 17
04 84 25 56 57
Par mail : FLABONNE@nouveauxterritoires.fr



1| LA CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL

- Le cabinet constitue et anime un groupe de travail des personnes qui seront amenées à exploiter les informations.
- Ce groupe aura la responsabilité de valider les étapes méthodes.
- Le séminaire initial est l'occasion d'un travail d'appropriation de la démarche par les équipes et permet ainsi une dynamique de construction collective.

2| LA PREPARATION DE LA PHASE D'ETUDE

- Le cabinet propose :
 - Les paramètres de jugement de la satisfaction dans chacun des champs explorés : la stratégie, les actions mises en place, les actions avec les partenaires, la relation et l'image,
 - Les critères de jugement pour chacun des items et leurs poids respectifs.
- Le débat s'installe avec le groupe de travail jusqu'au traitement exhaustif des points souhaités dans le questionnement.
- La liste des partenaires acteurs à entendre est débattue, arrêtée et transmise au Cabinet.

3| LA PHASE D'ETUDE : L'ECOUTE DE VOS PARTENAIRES

- Le questionnaire définitif est proposé et validé par le groupe de travail.
- Les questionnaires sont administrés par téléphone par nos équipes en interne et sont constitués essentiellement de questions fermées.

4| LES RESULTATS

- Le dossier de résultats présentant les points de satisfaction et d'insatisfaction de vos partenaires est structuré autour des champs de questionnement :

Et :

- La comparaison avec d'autres structures ayant souscrit à Barométris[©] (comment vous situez-vous par rapport aux autres territoires?).

+Evaluamétris vous remet un document complet avec l'ensemble des éléments du questionnement : tableaux, tris à plat et tris croisés, graphiques et analyses.

5| LA TRANSFORMATION DE L'INFORMATION EN ACTIONS

- Le cabinet anime un séminaire d'analyse des résultats (rebond) accueillant l'ensemble des participants au groupe de travail initial.
- Cette séquence de travail garantit une lecture des enseignements partagée par tous.
- Le groupe travaille à la clarification des conséquences de l'information recueillie et sur la façon d'aborder la phase suivante.
- Les débats et les échanges s'installent pour construire collectivement les plans d'actions visant à améliorer la satisfaction de vos partenaires et les pistes de travail pour réduire les causes de leur insatisfaction.

TARIFICATION :

Enquête Barométris[©] : 1.000€ HT

Abonnement sur 3 ans.
Et tacite reconduction.

Comprend :

L'administration par internet
du questionnaire
3 repasses sur les non répondants
Dépouillement et redressement
Rapport sans commentaire

Restitution BAROMETRIS[©] : 1.500€ HT

Pour l'animation d'une restitution
sur le territoire :

- Restitution
- Commentaire
- Animation des ateliers de progrès
- Rapport et feuilles de routes de progrès

Les frais de déplacement sont en sus.

NOUS CONTACTER :

Félix LABONNE

Téléphone : 06 74 37 37 17

04 84 25 56 57

Par mail : FLABONNE@nouveauxterritoires.fr



EVALUAMETRIS[®]





Pour la bonne tenue de votre dossier, nous vous serions obligés de nous retourner une copie de la présente paraphée et signée sous la mention « lu et approuvé », « bon pour accord »

Pour la structure cliente

Préciser le nom du signataire :

Bon pour accord

Règlement des factures :

Nos factures sont payables au plus tard dans les 30 jours suivant leur réception.

En application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est rappelé que tout retard de paiement donnera lieu de plein droit à une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Il est précisé que cette indemnité pourra être complétée par tous frais supplémentaires engagés par notre Cabinet pour ce recouvrement outre des intérêts retards correspondant à 10 % des sommes non versées à échéance.

Les sommes non réglées à l'échéance donnent lieu à intérêts de retard, au taux légalement applicable de trois fois le taux de l'intérêt légal sans qu'un rappel soit nécessaire.

NOUS CONTACTER :

Félix LABONNE
Portable : 06.74.37.37.17

Email : flabonne@nouveauxterritoires.fr

